Légende

Plan de zonage n°2

Bâtiment

Siège d'exploitation agricole

Siège d'exploitation agricole

Prescriptions ponctuelles du P.L.U.

Patrimoine remarquable (L. 151-19)

Prescriptions linéaires du P.L.U.

Haies remarquables (L 151-23)

Secteurs soumis à OAP (L 151-6 et 7)

Linéaires végétalisés à préserver pour motif écologique (L 151-23)

Prescriptions surfaciques du P.L.U.

Tourbières (L.151-23)

Zones humides (L.151-23)

Zséiff de type 1 (L.151-23)

Natura 2000 (L.151-23)

Espaces Boisés (L 113-2)

Emplacements Réservés (L 151-41)

Secteur de Mixité sociale (L 151-15)

Marge de recul - Limite de référence

Zones du P.L.U

UA: Zone urbaine centrale à vocation d'habitat

UB: Zone urbaine d'habitat moins dense

UBanc: Zone urbaine d'habitat non reliée à l'assainissement collectif

UBpe : Zone urbaine d'habitat moin dense recouverte par un périmètre de protection éloigné d'un puits de captage

UBpr : Zone urbaine d'habitat moins dense recouverte par un périmètre de protection rapproché d'un puits de captage

UE : Zone urbaine d'équipements publics

UEpe : Zone urbaine d'équipements publics recouverte par un périmètre de protection éloigné d'un puits de captage

UH: Zone d'habitat diffus

UI: Zone urbaine à vocation industrielle et artisanale

UIanc: Zone urbaine à vocation industrielle et artisanale qui n'est pas relié à l'assainissement collectif

UIA: Zone urbaine à vocation artisanale où les commerces sont autorisés

UIAanc : Zone urbaine à vocation artisanale où les commerces sont autorisés et qui n'est pas reliée à l'assainissement collectif

1AUI : Zone à urbaniser dans un premier temps

1AUI2 : Zone à urbaniser dans un deuxième temps

1AUa : Zone à urbaniser dont l'ouverture dépend d'un perimetre d'attente de projet

2AUE : Zone à urbaniser à long terme pour des équipements publics

2AUEpe : Zone à urbaniser à long terme pour des équipements publics recouverte par un périmètre de protection éloigné d'un puits de captage

A: Zone agricole

Ape : Zone agricole recouverte par un périmètre de protection éloigné d'un puits de captage

As: Zone agricole stricte (aucune construction autorisée)

Aspe : Zone agricole stricte recouverte par un périmètre de protection éloignée d'un puits de captage

N: Zone naturelle

Npe : Zone naturelle recouverte par un périmètre de protection éloigné d'un puits de captage

Nph: Zone naturelle recouverte par un périmètre de protection immédiate d'un puits de captage

Npr: Zone naturelle recouverte par un périmètre de protection rapproché d'un puits de captage

Liste des emplacements réservés

N°	Situation	Parcelles concernées	Bénéficiaire	Destination Caractéristiques	Superficie approximative (m²)	Les situation - Plan de zonage n° 2
1	Route sud Est - Rue de la Vierge Folie	AI 1 (la pie pe ne)	Commune de Villemoirieu	Créer un ds station remorque	env. 400 m²	
2	Beptenoud Sud - Rue des Vignes	AH 77p	Commune de Villemoirieu	Créer un ds station remorque	env. 1200 m²	
3	Ville - Rue Le Lavoir	AC 109p et AC 401p	Commune de Villemoirieu	Elargissement du voirie	Largeur 3 MINIMUM, mais le long du Ducat de la rue jusqu'à rencontrer une largeur total de 10 mètres	
4	Villette - Rue du Moulin	AP 77 bp	Commune de Villemoirieu	Créer un ds station remorque	P+/- 700 m²	
5	Les Noirons - Rue des Noirons	AC 14p	Commune de Villemoirieu	Elargissement du voirie	Largeur de 3 mètres	
6	Balcon-Nord	AC 72p	Commune de Villemoirieu	Créer un ds + conduite de refoulement vers station particulier d'assain.collectif	Largeur de 3 mètres + 5 mètres	
7	Lavoir-nord	AI 210, AI, 299 et AI 92 -2p	Commune de Villemoirieu	Création d'une cheminement - Etude voirie	Largeur d'environ 10 m, mètres et 4 mètres au minimum	
8	Alentour Le Château	AD 424 et AC 423	Commune de Villemoirieu	Créer un chemin piétonnier reliant le château et le cimetière à l'Ouest	Largeur de 3 mètres et longueur de 4 mètres	
9	"Pré" de Villefalcon	AD 474 et AC 477	Commune de Villemoirieu	Réaménagement de la voirie pour créer un cheminement piétonnier et cyclable	Largeur de 7 mètres et longueur de 1,5 mètres	

Patrimoine remarquable

Numéro	Patrimoine	Lieu-dit	Rue
1	Fontaine	Molliau	Chemin des Sources
2	Fontaine	Molliau	Rue de Molliau
3	Tour	Molliau	Rue de Molliau
4	Lavoir	Molliau	Chemin des Sources
5	Abreuvoir	Molliau	Chemin des Sources
6	Chapelle	Molliau	Rue de Molliau
7	Fontaine	Granges	Impasse des Granges
8	Tour	Granges	Impasse des Granges
9	Lavoir	Granges	Impasse des Granges
10	Fontaine du Content	Mallin	Place du Content
11	Fontaine	Mallin	Rue des Jeandières
12	Tour	Mallin	Rue du Four
13	Lavoir	Mallin	Rue des Jeandières
14	Château	Mallin	Rue du Château de Mallin
15	Puits	Beptenoud	Rue du puits de la Page
16	Lavoir	Beptenoud	Rue du puits de la Page
17	Four	Beptenoud	Place du Petit Café
18	Chapelle	Beptenoud	Place du Petit Café
19	Tour et pressoir	Marais	Chemin du Marais
20	Château	Bonnaz	Rue de Bonnaz
21	Château	Montfalcie	Impasse du Château
22	Chapelle Saint Etienne	Coovillière	Route du Salaisin
23	Borne	Beptenoud	Rue Paris
24	Borne	Beptenoud	Rue du Puits de la Page
25	Statue de la vierge	Beptenoud	Chemin de Genaze
26	Calvaire	Beptenoud	Chemin de Genaze
27	Maison forte	Beptenoud	Rue de la Maison forte
28	Calvaire	Les Granges	Rue des Ardmes
29	Fontaine	Les Ardmes	Chemin de la Fontaine
30	Maison du garde	Pran Bon	Sur la limite communale
31	Borne	Cote Noire	VC n°5
32	Calvaire	Bien Joyeux	Chemin de Polizieu
33	Fontaine	Beptenoud	Rue des Paris
34	Lavoir	Villa	Rue de Bonnaz
35	Maison de vigne	Paradis	Chemin de Paradis
36	Mur	Beptenoud	Chemin de Genaze
37	Ancienne ferme	Coovillière	Chemin de la Coovillière
38	Bâtiment	Paradis	Chemin de Paradis
39	Bâtiment	Paradis	Chemin de Paradis
40	Maison	Beptenoud	Rue des Paris
41	Mur	Beptenoud	Rue des Paris
42	Calvaire	Coovillière	route de Salaisin
43	Fontaine de la ferme du Marie	Le Marie	RD517
44	La ferme du Marie (dépendance)	Le Marie	RD517
45	La ferme du Marie	Le Marie	RD517
46	Dépendance ferme du Marie	Le Marie	RD517
47	Paris	Beptenoud	Rue des Paris
48	Calvaire	Mallin	Rue du château de Mallin
49	Calvaire	Villa	Rue Lamartine
50	Eglise	Villa	Rue Lamartine
51	Fontaine	Molliau	Rue de Molliau
52	Fontaine	Beptenoud	Rue de la Maison forte
53	Fontaine	Les Ardmes	Rue des Ardmes
54	Grange	Mallin	Chemin du Château de Mallin
55	Calvaire	Beptenoud	Rue de la Chapelle

Villemoirieu

Plan Local d'Urbanisme

7b Plan de zonage n°2 : Echelle : 1/5000e

Pièce E de la procédure de modification simplifiée

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

PLU approuvé le 28 juin 2018
Modification simplifiée n°1 prescrite le 3 mai 2019
Modification approuvée le 18 octobre 2019

Vu pour être annexé à la délibération du

Le Maire

Agence 2BR (architecte, urbaniste, paysagiste) - 102 allée de la Sauvagerie - 69009 LYON
Tél : 04.78.83.81.87 - Fax : 04.78.83.84.93 - Email : agence.lyon@2br.fr
www.agence-2br.fr

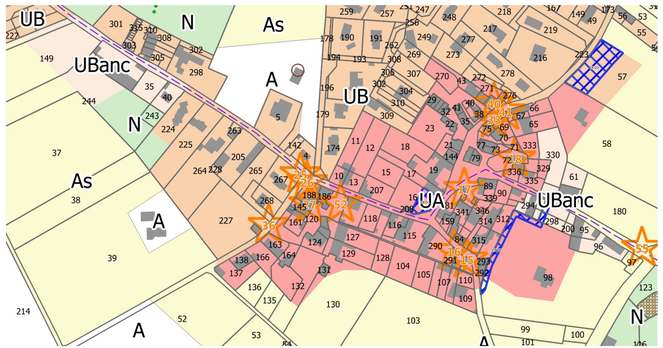

Zoom Beptenoud - Echelle : 1/1 500 ième